



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 12175

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des communes rurales touchées par la baisse de la contribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, freinant l'investissement collectif de ces communes. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour compenser cette baisse et favoriser ainsi un meilleur aménagement du territoire.

Texte de la réponse

En 1997, il s'avère que plusieurs communes ont vu le montant de leur attribution au titre du fonds national de péréquation diminuer de moitié par rapport à l'année 1996. Cette diminution est la conséquence d'une absence de prise en compte de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères dans le calcul de l'effort fiscal des communes membres de groupements de communes à fiscalité propre. En effet, pour le calcul de l'effort fiscal de ces communes, il convient d'ajouter aux taux de chacune des taxes communales, ceux votés pour les mêmes taxes par le groupement de communes. Or la redevance d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été systématiquement prise en compte dans les taxes communales et n'a donc pas toujours donné lieu à correction de l'effort fiscal des communes. Des corrections ont été apportées par l'administration au calcul fait et le montant du fonds national de péréquation et de la dotation de solidarité rurale a été rectifié pour les communes concernées, dans le cas où elles étaient éligibles à ces dotations, au cours du premier trimestre de 1998.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12175

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1564

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1600